

RECONNAÎTRE

Pôle d'enseignement supérieur - Montérégie

APPEL À PROJETS

Guide
Recherche participative &
Innovation et développement

Décembre 2025



Table des matières

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
MISSION.....	3
VISION	3
ÉTABLISSEMENTS MEMBRES	4
NOTION DE PROJET	4
OBJECTIFS AUXQUELS RÉPOND CET APPEL À PROJETS	5
OBJECTIF PRINCIPAL	5
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES PETITE ENFANCE.....	5
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES.....	6
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ACCESSIBILITÉ, FLUIDITÉ ET TRANSITION.....	6
CONDITIONS DE BASE POUR SOUMETTRE UN PROJET (ADMISSIBILITÉ).....	7
1 - CO-RESPONSABILITÉ INTERORDRES.....	7
2 - CERTIFICAT ÉTHIQUE PLANIFIÉ (APPLICABLE POUR LA RECHERCHE PARTICIPATIVE SEULEMENT).....	8
3 - DURÉE.....	8
4 - DÉPÔT FORMULAIRE COMPLET	8
5 - DATE DE REMISE RESPECTÉE	8
CALENDRIER DÉBUT DES PROJETS À LA SESSION AUTOMNE	8
CALENDRIER DÉBUT DES PROJETS À LA SESSION HIVER	8
ÉVALUATION DES PROJETS – RECHERCHE PARTICIPATIVE	9
PERTINENCE (30 %).....	9
QUALITÉ DU PROJET (40%).....	9
RÉSULTATS ANTICIPÉS (30 %).....	9
ÉVALUATION DES PROJETS – INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT	10
PERTINENCE (35 %).....	10
QUALITÉ DU PROJET (45 %).....	10
RÉSULTATS ANTICIPÉS (20 %)	10
MODALITÉS DE SUIVI DES PROJETS.....	11
GESTION DU PROJET	11
DÉMARCHE DE SUIVI ET LIVRABLES – RECHERCHE PARTICIPATIVE	11
DÉMARCHE DE SUIVI ET LIVRABLES – INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT	12
FINANCEMENT	12
DÉPENSES ADMISSIBLES	12
SOMMES DISPONIBLES – RECHERCHE PARTICIPATIVE	13
SOMMES DISPONIBLES – INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT	13
ACCOMPAGNEMENT ET QUESTIONS.....	13



Présentation générale

Reconnaitre, Pôle d'enseignement supérieur - Montérégie, est une initiative des établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire. Il vise à répondre à des enjeux sociaux régionaux.

MISSION

Reconnaitre favorise l'accès à l'enseignement supérieur en Montérégie, il soutient la réussite des étudiantes et étudiants et optimise la fluidité des parcours de formation en misant sur son caractère interordres.

VISION

Reconnaitre facilite la concertation du réseau des établissements d'enseignement et des partenaires externes engagés pour l'accessibilité aux études supérieures et l'adéquation formation-emploi en Montérégie, notamment dans le domaine de la petite enfance.

L'organisme est financé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) à travers son programme de pôles régionaux. Ce programme vise l'amélioration de la concertation entre les établissements d'enseignement collégial publics et les établissements universitaires sur un même territoire. Il veut favoriser le déploiement d'actions régionales harmonisées comme réponse à des problématiques identifiées.

1. Favoriser l'accessibilité des personnes en enseignement supérieur notamment des groupes sous-représentés (autochtones, étudiantes et étudiants de première génération, personnes en situation de handicap, personnes issues de régions rurales, etc.)
2. Améliorer la fluidité des parcours de formation et assurer des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur;
3. Déployer des pratiques et des mesures adaptées aux besoins de la communauté étudiante afin de soutenir celle-ci dans sa diversité;
4. Répondre à des besoins nationaux et régionaux d'adéquation formation-emploi;
5. Favoriser le rapprochement des cégeps et des universités avec l'enseignement secondaire afin d'attirer les jeunes, notamment les filles, dans les programmes d'études liés aux technologies de l'information.

Par ailleurs, dans cet appel à projets, **Reconnaitre** fait le choix de privilégier deux formules de projets:

- **Les projets de recherche s'inscrivant dans une méthodologie participative.**
- **Les projets d'innovation et développement**

Cette préférence est cohérente avec le caractère interordres inhérent aux activités d'un pôle d'enseignement supérieur.



Établissements membres



Notion de projet

Un projet suppose généralement de l'innovation, quelque chose qui n'a pas encore été fait, ou, du moins, pas exactement de la même façon ou dans le même contexte; il est synonyme de valeur ajoutée. Le degré de nouveauté ou d'originalité peut varier considérablement d'un projet à un autre. Par définition, le projet est temporaire; il est soumis à une date de début et à une date de fin prédéterminée. Les résultats issus de ces projets sont généralement intégrés dans les pratiques courantes.

Le projet est considéré comme un outil de changement dynamique, concret et signifiant pour les acteurs de terrain. Il peut être axé sur le développement des connaissances dans un champ d'études, mais aussi prendre la forme d'une expérimentation ou, encore, d'une activité d'animation. Le projet est l'une des stratégies retenues de *Reconnaitre* pour atteindre les objectifs de son plan d'action.



Objectifs auxquels répond cet appel à projets

Objectif principal

Soutenir la recherche concertée entre les établissements d'enseignement collégial publics et les établissements universitaires dont les résultats permettront de déployer une action régionale ou de générer des retombées régionales. **Reconnaitre** soutient des projets de recherche participative s'intéressant à l'une ou l'autre de ces orientations présentées ci-dessous:

- **Petite enfance**
- **Compétences numériques**
- **Accessibilité, fluidité et transition**

Objectifs spécifiques petite enfance

- Enrichir l'enseignement supérieur en matière de petite enfance
- Soutenir et accompagner le développement des connaissances et des compétences en petite enfance.
- Répondre à des problématiques caractérisant l'exercice des professions liées à la petite enfance causées, entre autres, par la complexification de la fonction de travail en intervention éducative auprès des tout-petits.
- Répondre à des besoins d'adéquation formation-emploi dans le domaine de la petite enfance en contexte de pénurie d'intervenantes et d'intervenants en milieux de garde.
- Dans le domaine de la petite enfance, améliorer la fluidité des parcours de formation et des transitions interordres, notamment en matière d'harmonisation et d'actualisation des contenus de formation.
- Favoriser le rapprochement des cégeps et des universités avec l'enseignement secondaire afin d'attirer les garçons dans les programmes d'études liés à la petite enfance.

À titre d'exemple, voici quelques thèmes identifiés par nos collaborateurs dans la dernière année :

Éveil à la littératie et la numératie, développement d'habiletés d'expression artistique, soutien à l'accompagnement des stages, enseignement du développement de la pratique réflexive et accompagnement pour les gestionnaires de milieu de garde...

Les programmes d'études admissibles sont ceux dédiés à la petite enfance en formation professionnelle, collégiale et/ou universitaire dans les domaines suivants: éducation, travail social, psychologie, services de garde, santé, soins infirmiers, santé mentale, psychoéducation, enseignement, gestion. Ainsi l'appel à projets ne s'adresse pas exclusivement à la technique d'éducation à l'enfance.



Objectifs spécifiques compétences numériques

- Valoriser le développement des compétences numériques.
- Renforcer les initiatives visant l'équité numérique.
- Approfondir les connaissances en matière de compétences numériques.
- Répondre à des besoins nationaux et régionaux d'adéquation formation-emploi.
- Favoriser le rapprochement des cégeps et des universités avec l'enseignement secondaire afin d'attirer les jeunes dans les programmes d'études liés aux technologies de l'information.
- Soutenir les pratiques d'enseignement avec le numérique (acquisition et développement de ressources éducatives et d'outils d'évaluation numériques).
- Faciliter le développement des compétences numériques par l'enseignement des arts médiatiques et numériques.
- Soutenir le développement et l'utilisation d'outils numériques au service de la pédagogie inclusive.
- Développer la compétence des enseignantes et des enseignants à utiliser le numérique.
- Encourager des projets d'innovation liés aux technologies numériques.

Les programmes d'études admissibles sont ceux liés aux STIM (Sciences, technologie, ingénierie et mathématique), à l'éducation et aux arts numériques en formation professionnelle, collégiale et/ou universitaire dans tous les domaines qui impliquent l'utilisation de compétences numériques.

Objectifs spécifiques accessibilité, fluidité et transition

- Contribuer à l'effort collectif favorisant l'accessibilité et la fluidité des parcours en Montérégie.
- Contribuer aux initiatives visant les transitions harmonieuses et la fluidité des parcours de formation en enseignement supérieur.
- Favoriser l'accessibilité des personnes en enseignement supérieur, notamment des groupes sous-représentés (Autochtones, étudiantes et étudiants de première génération, personnes handicapées, issues de régions rurales, etc.).
- Déployer des pratiques et des mesures adaptées aux besoins de la communauté étudiante afin de soutenir celle-ci dans sa diversité.

Les programmes d'études admissibles sont ceux qui s'inscrivent dans les champs des sciences sociales et humaines tels que la gestion de l'éducation, la sociologie, l'orientation, etc.

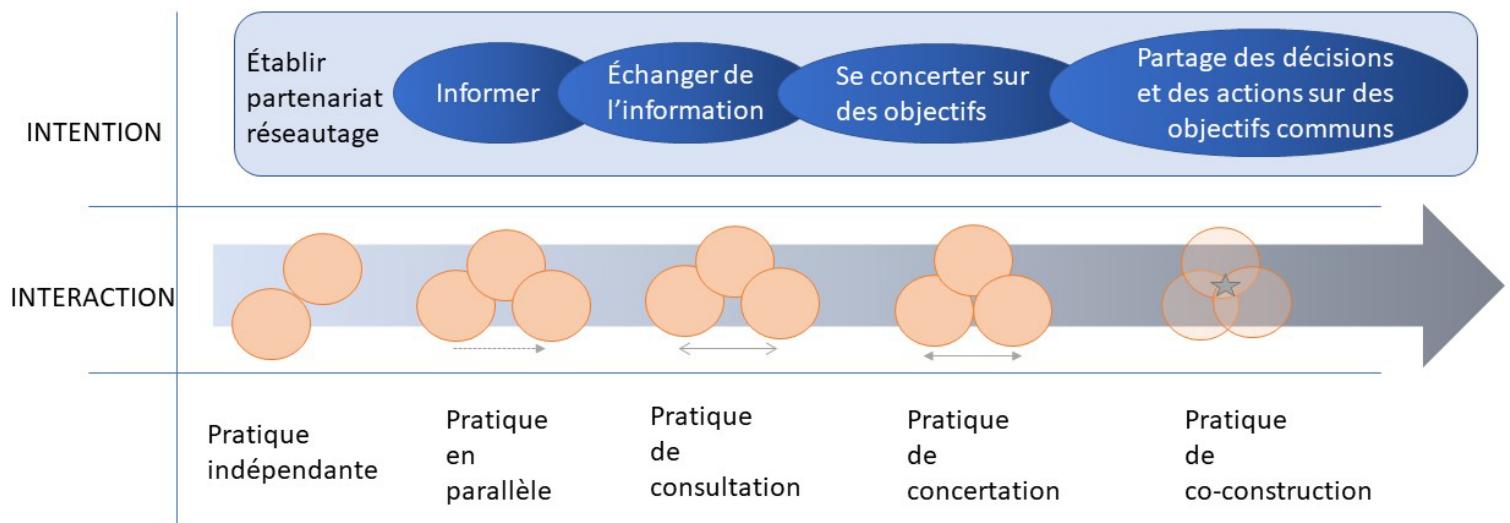


Conditions de base pour soumettre un projet (admissibilité)

1 - Co-responsabilité interordres

Les projets doivent être menés par des personnes obligatoirement employées par un des établissements membres. Ces personnes doivent composer une équipe dite "interordres", soit provenir du collégial et de l'universitaire, travaillant en collaboration et en co-construction. Toutes les catégories de personnel sont admissibles, mais les membres du personnel enseignant et professionnel sont favorisés. La collaboration avec des étudiantes et des étudiants est évidemment bienvenue. De même, il est possible de s'ajouter des organismes externes aux établissements membres de **Reconnaitre** comme des entreprises ou des associations pourvu que leurs services soient disponibles en Montérégie.

CONTINUUM DE COLLABORATION



2 - Certificat éthique planifié (*Applicable pour la recherche participative seulement*)

En vertu de la *Politique sur la conduite responsable en recherche*, « tous les chercheuses et les chercheurs se doivent de respecter les règles d'éthique propres à la recherche, notamment lorsque celle-ci implique la participation de sujets humains »¹ et s'appuyer sur les différentes politiques en matière de recherche des établissements concernés. Les chercheuses et les chercheurs doivent planifier d'avoir l'aval des comités d'éthique des établissements concernés. Dans le cas contraire, une justification doit être fournie.

3 - Durée

La durée du projet doit être définie en tranches de 6 mois (un semestre minimum et trois au maximum).

4 - Dépôt formulaire complet

Un formulaire de dépôt de demande de projet est fourni. Toutes les rubriques du formulaire de demande de projet doivent être complétées. Un document incomplet ne sera pas évalué par le jury.

5 - Date de remise respectée

Les projets devront être reçus aux dates indiquées dans le tableau à l'adresse suivante : concours@Reconnaitre.ca. Un accusé de réception sera envoyé.

Calendrier début des projets à la session automne

1	Lancement de l'appel à projets	Dernière semaine d'octobre 2025
2	Échéance pour le dépôt d'une demande	Dernière semaine de mars 2026
3	Évaluation des projets	Avril 2026
	Annonce des projets acceptés	Dernière semaine d'avril 2026
4	Communications avec les responsables des projets	Début mai 2026
5	Début réel du projet	Session automne 2026

Calendrier début des projets à la session hiver

1	Lancement de l'appel à projets	Dernière semaine d'avril 2026
2	Échéance pour le dépôt d'une demande	Deuxième semaine de septembre 2026
3	Évaluation des projets	Septembre 2026
	Annonce des projets acceptés	Deuxième semaine d'octobre 2026
4	Communications avec les responsables des projets	Début novembre 2026
5	Début réel du projet	Session hiver 2027

¹

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, octobre 2018, accessible à l'adresse suivante : https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html



Évaluation des projets – Recherche participative

Le projet considéré admissible sera soumis à l'évaluation d'un jury indépendant². Les critères suivants seront appliqués :

Pertinence (30 %)

- Les liens avec l'un ou plusieurs objectifs d'actions de *Reconnaitre* sont explicites, considérant l'orientation dans lequel le projet s'inscrit.
- L'état de la question est clairement exposé.
- Les moyens prévus sont cohérents avec l'état de la question et les résultats anticipés.
- Les résultats anticipés sont en lien explicite avec les objectifs proposés.

Qualité du projet (40%)

- Le plan de mise en œuvre du projet est cohérent.
- La description du projet montre une compréhension approfondie du thème.
- L'échéancier est réaliste et les tâches sont bien réparties dans le temps.
- Considérant le volet ciblé, l'approche et les moyens sont clairement définis.
- Les rôles et responsabilités des personnes impliquées dans le projet sont clairement définis (démontrer la co-construction interordres).
- Le cas échéant, la contribution des partenaires est bien située.
- Le montage financier est précis et détaillé.
- La qualité de la langue de la présentation écrite du projet est adéquate.

Résultats anticipés (30 %)

- Les retombées (possibilités de transfert ou de mobilisation des résultats) pour les établissements et pour la région de la Montérégie sont clairement décrites.
- Des moyens de diffusion des résultats sont planifiés.
- Un plan de suivi concernant l'utilisation des résultats est décrit.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un critère d'évaluation en bonne et due forme, l'implication d'un partenaire socio-économique est grandement encouragée démontrant que l'ensemble de la communauté est mobilisé pour adresser des enjeux régionaux.

² Le jury sera formé par des personnes désignées par *Reconnaitre*. Il recommandera les meilleurs projets jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles.



Évaluation des projets – Innovation et développement

Le projet considéré admissible sera soumis à l'évaluation d'un jury indépendant³. Les critères suivants seront appliqués :

Pertinence (35 %)

- Les liens avec l'un ou plusieurs objectifs d'actions de **Reconnaitre** sont explicites, considérant l'orientation dans lequel le projet s'inscrit.
- L'état de la question est clairement exposé.
- Les moyens prévus sont cohérents avec l'état de la question et les résultats anticipés.
- Les résultats anticipés sont en lien explicite avec les objectifs proposés.

Qualité du projet (45 %)

- Le plan de mise en œuvre du projet est cohérent.
- La description du projet montre une compréhension approfondie du thème.
- L'échéancier est réaliste et les tâches sont bien réparties dans le temps.
- Considérant le volet ciblé, l'approche et les moyens sont clairement définis.
- Les rôles et responsabilités des personnes impliquées dans le projet sont clairement définis (démontrer la co-construction interordres).
- Le cas échéant, la contribution des partenaires est bien située.
- Le montage financier est précis et détaillé.
- La qualité de la langue de la présentation écrite du projet est adéquate.

Résultats anticipés (20 %)

- Les retombées (possibilités de transfert ou de mobilisation des résultats) pour les établissements et pour la région de la Montérégie sont clairement décrites.
- Des moyens de diffusion des résultats sont planifiés.
- Un plan de suivi concernant l'utilisation des résultats est décrit.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un critère d'évaluation en bonne et due forme, l'implication d'un partenaire socio-économique est grandement encouragée démontrant que l'ensemble de la communauté est mobilisé pour adresser des enjeux régionaux.

³ Le jury sera formé par des personnes désignées par **Reconnaitre**. Il recommandera les meilleurs projets jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles.



Modalités de suivi des projets

Gestion du projet

Une convention d'aide financière est envoyée aux personnes responsables du projet. Celle-ci doit être retournée par courriel, dûment signée, en format PDF non protégé, à l'adresse indiquée. À défaut de le faire, le demandeur est réputé refuser l'offre de subvention. Aussi, cette convention est conditionnelle à l'obtention des certificats éthiques nécessaires.

La direction de **Reconnaitre**, responsable de l'appel à projets et du suivi des projets, se réserve le droit :

- De refuser d'évaluer un projet si celui-ci n'est pas conforme aux modalités du présent guide.
- D'effectuer des vérifications et de demander toute pièce justificative liée au projet de recherche, notamment au regard des dépenses engagées.
- De vérifier auprès des autorités concernées l'authenticité de tous les documents et de tous les renseignements fournis dans la demande.
- De limiter le montant de la subvention qui devrait être allouée à un projet, de réduire sa durée et d'établir toute autre condition que le comité d'évaluation jugerait appropriée.
- De communiquer avec les personnes affectées au projet pour confirmer leur participation, ou pour toute information relative à ce dernier.
- De retirer, en tout ou en partie, ou de suspendre temporairement la subvention versée si l'équipe projet manque aux obligations attendues ou si elle emploie à d'autres fins l'argent versé pour un projet donné.

Démarche de suivi et livrables – Recherche participative

1	Rencontre initiale des chercheuses et des chercheurs <ul style="list-style-type: none">• Planification des suivis• Présentation du soutien méthodologique / scientifique disponible offert	Mai 2026 / novembre 2026
2	Signature de la convention d'aide financière	Juin 2026 / décembre 2026
3	Premier versement des sommes attribuées (20 %)	Août 2026 / janvier 2027
4	Rapport des activités de mi-parcours	Selon le calendrier de réalisation du projet
5	Second versement des sommes attribuées (50%)	Selon le calendrier de réalisation du projet, à la réception du rapport de mi-parcours
6	Rapport des activités final et bilan financier ⁴	Selon le calendrier de réalisation du projet
7	Dernier versement des sommes attribuées (30%)	Selon le calendrier de réalisation du projet, à la réception du rapport final
8	Communication des résultats	Selon les opportunités

⁴ Un gabarit de présentation du rapport des activités sera fourni ultérieurement.



Démarche de suivi et livrables - Innovation et développement

1	Rencontre initiale des chercheuses et des chercheurs • Planification des suivis	Mai 2026 / novembre 2026
2	Signature de la convention d'aide financière	Juin 2026 / décembre 2026
3	Premier versement des sommes attribuées (50 %)	Août 2026 / janvier 2027
4	Rapport des activités de mi-parcours	Selon le calendrier de réalisation du projet
5	Second versement des sommes attribuées (50%)	Selon le calendrier de réalisation du projet, à la réception du rapport de mi-parcours
6	Rapport des activités final et bilan financier ⁵ ⁷	Selon le calendrier de réalisation du projet
7	Communication des résultats	Selon les opportunités

Financement

Dépenses admissibles

- Rémunération du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien, selon les conventions collectives en vigueur.
- Rémunération des étudiantes et étudiants en fonction des politiques des établissements.
- Matériel didactique spécifique essentiel à la réalisation du projet.
- Frais encourus pour la diffusion régionale des résultats.

Par conséquent, sont exclus :

- Les honoraires financés par d'autres sources.
- L'achat ou la location de matériel de bureau et d'outils informatiques.
- Les frais administratifs liés au fonctionnement des établissements; souvent appelés frais indirects.
- L'achat de nourriture et de boisson.
- Au collégial, les frais liés à la charge de travail habituelle du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien.

Un outil d'aide à la présentation du montage financier est disponible sur demande afin de bien saisir le type de dépenses autorisées ou non par la subvention de cet appel à projets.

⁵ Un gabarit de présentation du rapport des activités sera fourni ultérieurement.



Sommes disponibles - Recherche participative

Reconnaitre met à la disposition de l'appel à projets une somme globale de \$400 000. **Reconnaitre** souhaite soutenir quatre (4) projets, dont minimum 1 projet par orientation (petite enfance, compétences numériques ou accessibilité, fluidité et transition). Ainsi, les projets financés sont en moyenne de \$100 000. Ces montants peuvent varier en fonction de la nature du projet, du nombre d'établissements et de la qualité des projets reçus.

Sommes disponibles - Innovation et développement

Reconnaitre met à la disposition de l'appel à projets une somme globale de \$150 000. **Reconnaitre** souhaite soutenir un ou deux projets par orientation (petite enfance, compétences numériques ou accessibilité, fluidité et transition). Ainsi, les projets financés sont en moyenne de \$25 000. Ce montant peut être distribué en fonction du nombre de projets, de leur nature, du nombre d'établissements impliqués et de sa qualité.

Accompagnement et questions

L'équipe de **Reconnaitre** peut apporter du soutien pour la rédaction préliminaire du projet ou pour identifier des partenaires et des ressources utiles au projet. L'équipe dispose d'outils pour faciliter la rédaction de votre montage financier, votre échéancier ainsi que des ressources au sujet des comités éthiques. Pour toutes questions concernant le présent appel à projets, veuillez communiquer avec nous à l'adresse concours@Reconnaitre.ca.

